

Mot du président

Chères membres,

Chers membres,

Lors de la dernière assemblée générale annuelle, j'ai été élu à la présidence de notre syndicat. Je tiens à vous remercier de m'avoir confié ce mandat important, et je peux vous assurer que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour vous représenter le mieux possible.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis au service de l'école depuis 2003 à titre de technicien de l'application technologique et informatique aux Systèmes éducationnels et de recherche. D'un point de vue syndical, mon parcours m'a amené à occuper les fonctions de délégué, membre du comité de griefs et vice-président du syndicat des employés et employées de l'ÉTS. J'ai donc une bonne expérience et connaissance des dossiers que je devrai gérer à titre de président.

Cette année est marquée par le 25^{ème} anniversaire du SEÉTS.



Dans ce numéro :

Mot du président **P.1**

Assemblée générale annuelle **P.1**

Griefs **P.2**

Comité de négociation **P.2**

RUUQ Assemblée générale **P.3**

Régimes maladies et couvertures d'assurance salaire **P.4**

CPSU **P.4**

Souper de homard **P.5**

Tout au long de l'année, nous célébrerons les 25 ans d'histoire de notre section locale. Nous soulignerons les 25 années passées, mais marquerons aussi les 25 années à venir. Je pense que cette étape de notre syndicat sera l'occasion de se remémorer ce que nous avons construit tous ensemble et aussi de décider ce qu'il nous reste à accomplir.

À court terme, cet avenir sera la négociation de notre future convention collective. Sans nécessairement oublier notre passé, nous devons savoir où nous allons et pour cela, nous devons regarder vers le futur et arrêter d'avoir les yeux rivés vers le passé. Concernant le mandat de négociation, la plupart d'entre vous ont probablement déjà remarqué, il est entre bonnes mains. Je peux vous assurer que les membres de notre comité de négociation

sont à la hauteur du défi qu'ils s'apprêtent à relever tout comme l'ont été, par le passé, les membres des précédents comités de négociation. Chaque négociation est différente et se déroule dans un contexte particulier face auquel il faut se renouveler et innover à chaque fois. Je tiens à réitérer mon appui à l'actuel comité de négociation et je vous enjoins à en faire autant. Soyons solidairement unis derrière notre syndicat tout au long de la ronde de négociation qui s'amorce, ce sera notre meilleur atout.

La période estivale est presque commencée, je souhaite donc à toutes et à tous un bon été, de bonnes vacances et du beau temps pour en profiter au maximum.

Syndicalement vôtre,

Mathieu Dulude

Président

Assemblée générale annuelle du SEÉTS

Le 5 juin dernier avait lieu l'assemblée générale annuelle des membres. L'assemblée a permis d'approuver les procès-verbaux de la dernière A.G., les états financiers ainsi que le prochain budget pour l'année 2012-2013. Nous avons également procédé à l'élection des membres pour combler les

postes vacants et ceux dont le mandat venait à échéance.

Voici la composition du bureau et des comités. À noter que le président est d'office sur tous les comités.

Félicitation à tous les membres élus et merci pour votre implication !



Bureau syndical Mathieu Dulude, président Le poste de vice-président est vacant Alain Lemay, secrétaire archiviste Daniel Rodrigue secrétaire-trésorier Julie Dassylva, responsable de l'information	Négociation Caroline Chartrand Julie Dassylva Marie-Ève Robitaille	Francisation 1 poste vacant à combler
Perfectionnement Brigitte Dion Carl-Olivier Perras-Beaulieu	Délégués syndicaux Olivier Dubréas Sylvain Huneault Marie-Ève Robitaille Suzanne St-Onge Daniel Choinière 8 postes vacants à combler	Délégués sociaux Rigoberto Avelar Manon Côté Sylvie Montbleau Fabien Taconné
Évaluation Caroline Chartrand Julie Dassylva Patrice Dion	Surveillance Bruno Bussières Sandrine Reymond Lucie Rossignol	Comité réseau des assurances collectives (CRAC) et des assurances (CIRAC) Olivier Coutu-Tousignant
Griefs Suzanne St-Onge 1 poste vacant à combler	Condition féminine et de la famille Karina Boisvert 1 poste vacant à combler	Conseil d'administration de l'ÉTS Julie Dassylva
Santé, sécurité et hygiène Hugo Landry Patrick Blouin	Jeunes Thomas Latraverse 1 poste vacant à combler	Fonds de développement de l'ÉTS Olivier Ringuet

Griefs

Durant la période estivale, les délais sont suspendus pour les griefs. Il y aura reprise des travaux en septembre.

Comité de négociation

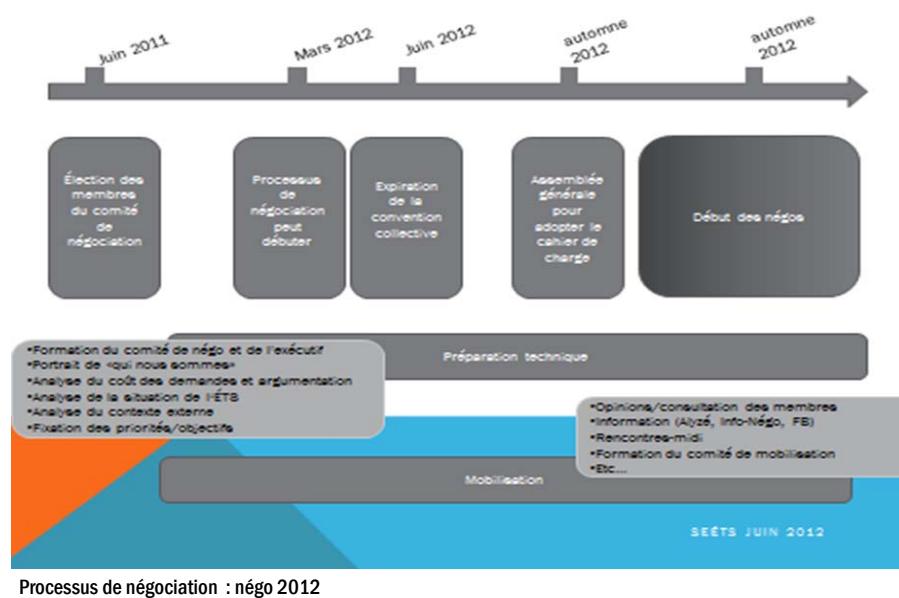
Le comité de négociation poursuit son travail, plus précisément à élaborer le cahier de charge. En plus des rencontres midi, nous avons consulté tous les comités afin d'avoir leur contribution quant au fonctionnement de leurs dossiers respectifs et des enjeux y étant liés. Nous avons également créé un comité ad hoc de mobilisation.

Une rencontre d'information a eu lieu le 12 juin dernier à laquelle plus de 100 personnes ont assistées. Deux volets ont été abordés soit le processus de négociation (voir graphique) ainsi que les grandes orientations de la prochaine négociation soit :

1. **Salaire (augmentation annuelle et ajustement de la structure salariale suite à l'équité et au maintien);**
2. **Conciliation travail-famille ;**
3. **Autres (ex : retraite, statuts particuliers, etc.);**
4. **Fonctionnement du syndicat et des comités.**

L'été devrait être plutôt tranquille côté rencontres mais nous vous invitons à nous contacter à l'adresse suivante nego3187@hotmail.ca pour plus de détail ou pour toutes questions pertinentes à la prochaine négociation. Nous vous tiendrons au courant de la suite des choses dès la fin août. D'ici là, profitez bien de l'été !

Caroline Chartrand
Julie Dassylva
Marie-Ève Robitaille
Mathieu Dulude



Régime des rentes de l'Université du Québec – Assemblée générale annuelle

Le 24 mai dernier avait lieu l'assemblée générale annuelle de notre régime de retraite. Rappelons-nous que le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) s'adresse à tous les employés des établissements de l'Université du Québec (UQ). Il s'agit d'un régime de retraite à prestation déterminée basée sur les cinq dernières années les mieux rémunérées de la carrière du participant : la rente versée et égale à 2% par année de service et elle est coordonnée, c'est-à-dire ajustée à 65 ans pour tenir compte des prestations de la Régie des rentes du Québec (RRQ).

Cela dit, voici quelques faits saillants pour la dernière année. 2011 a été une année difficile pour notre régime. La caisse termine avec un rendement de seulement 1.2 % soit 2.4 G \$ versus un objectif de 6%. L'estimation de l'évalua-

tion actuarielle au 31 décembre 2011 montre un ratio de capitalisation de 90.9 %. Ceci veut dire que si l'on devait payer tous les gens pouvant bénéficier du régime à cette date, il manquerait 9.1 % soit un manque à gagner de 245.4 M\$. Depuis la crise de 2008, le taux de capitalisation du régime ne cesse de diminuer et d'être déficitaire. Pour rétablir la situation, le mécanisme d'indexation flexible peut être utilisé, pour les rentes des années de service après 2004 seulement. Ainsi, lorsque la santé financière du régime va moins bien, ce mécanisme donne la possibilité de suspendre temporairement l'indexation (environ 2 %) sur la partie de votre rente acquise depuis 2005. À noter que l'IPC moins 3 % est tout de même accordé sur cette portion de rente pendant ce temps. Lorsque la santé financière du régime se rétablit, la rente est

ajustée selon le plein IPC qui aurait dû prévaloir accompagné d'une rétroactivité pour les montants d'indexation non versés. À noter que l'indexation selon le plein IPC a été allouée jusqu'au 30 juin 2009. Enfin, nous avons appris que le taux de cotisation sera maintenu à 18.1 % en 2012.

Nous profitons de l'occasion pour remercions Gilles Picard, notre représentant au RRUQ, pour son implication.

Pour toutes questions relatives au régime des rentes, je vous invite à contacter notre nouveau représentant Olivier Couture-Tousignant.

Julie Dassylva
Responsable de l'information

« 2011 a été une année difficile pour notre régime »

Régimes maladie et couvertures d'assurances salaires



Plusieurs d'entre vous nous ont posé des questions dernièrement sur les régimes maladie et la couverture d'assurance. Afin de répondre à vos questions, Mathieu Dulude du comité a participé le 19 et 20 avril dernier à une rencontre spéciale sur le sujet. Afin de bien vous renseigner, nous avons entamé lors du dernier @lizé des capsules d'information sur le sujet. Voici une deuxième capsule.

déontologiques de sa profession. L'examen ne devrait porter que sur les aspects de la santé de l'employé qui peuvent constituer une incapacité totale ou partielle de l'employé à exercer ses fonctions. Le résultat de l'expertise du médecin désigné par l'Employeur devrait se limiter à émettre son opinion professionnelle sur le fait que la personne examinée possède ou non les capacités pour le poste.

de l'Employeur, un troisième médecin nommé conjointement par les deux parties tranche le litige (article 21.04).

Les énoncés ci-haut, sont basés sur la convention collective du SEETS, les lois, la doctrine et la jurisprudence. Étant donné, que chaque cas est un cas d'espèce, il serait suggéré de nous consulter pour tout cas litigieux.

Mathieu Dulude
Président

Capsule No2

Expertises et examens médicaux

L'article 21.02 de notre convention collective nous informe que l'Employeur peut faire examiner l'employé par un médecin de son choix. De plus, selon l'article 21.04, s'il y a conflit entre le médecin de l'Employeur et celui de l'employé, quant au diagnostic et/ou au pronostic, un troisième médecin peut être nommé, conjointement par les deux parties. Les honoraires sont alors partagés et la décision est sans appel.

Le médecin désigné par l'Employeur est assujetti aux règles

Droit d'accompagnement

Selon l'article 8.02, tout employé peut être accompagné d'un représentant syndical lors d'une rencontre avec un représentant de l'Employeur, pour toute matière ayant trait à la convention. Un médecin expert n'est pas un représentant, ni un mandataire de l'Employeur, par conséquent, à moins que le médecin expert accepte la présence d'un représentant syndical, nous ne pouvons pas imposer la présence d'un représentant et l'employé doit se soumettre à l'expertise médicale. En cas de désaccord entre le médecin de l'employé et celui

« Tout employé peut être accompagné d'un représentant syndical lors d'une rencontre avec un représentant de l'Employeur, pour toute matière ayant trait à la convention »



Comité provincial du secteur universitaire—CPSU

Le 6,7 et 8 juin dernier avait lieu à Rimouski la congrès annuel du comité interprovincial du secteur universitaire (CPSU). Voici un résumé des points qui ont été abordés.

Campagne médiatique concernant les régimes de retraite

Les régimes complémentaires de retraite affichent des déficits importants et certains groupes d'intérêts profitent de cette situa-

tion pour attaquer leur légitimité. Une campagne a donc été lancée par le SCFP-Québec visant à répondre aux trois objectifs suivants:

- 1- Sauvegarder nos régimes complémentaires de retraite et démontrer qu'il suffit de les restructurer afin d'assurer leur pérennité;
- 2- Améliorer les régimes de retraite publics;
- 3- Positionner le SCFP à l'avant-scène du débat public et démontrer aux membres et au grand public que notre syndicat est en mode solutions.

Négociations dans le secteur universitaire

Pour la majorité des sections locales dont la convention collective est échue, le processus de négociation est prévu pour l'automne. Les régimes

de retraite seront un enjeu pour certaines sections locales dont les employés de bureau de l'école polytechnique SCFP-1604. À l'ÉTS nous ne négocions pas notre régime directement avec l'Employeur, car le régime est négocié via le réseau des syndicats d'employés (professeurs, professionnels ou employés de soutien) des différentes constituantes du réseau de l'Université du Québec. Un autre enjeu sera l'implantation dans les nouvelles conventions de la restructuration salariale pour l'UQAM, l'UQAR, l'IRNS et l'ÉTS.

Projet de loi 78 et soutien à la grève étudiante

Le CPSU demandera un avis juridique afin de connaître les impacts légaux pour nos sections locales de ce controversé projet de loi adopté par l'assemblée nationale et maintenant connu sous le nom de loi 12. D'autre part, le CPSU a adopté une résolution à l'unanimité afin de demander au SCFP d'appuyer la CLASSE au même titre que la FEUQ et la FECQ pour un montant de 10 000\$.

Appui à Rio Tinto

Une résolution votée à l'unanimité, a été adoptée pour un soutien financier de 5 000\$ du CPSU aux employés de Rio Tinto.

Élections au CPSU

Les membres ont procédé aux élections des postes de secrétaire archiviste et deux postes de vice-président. Les trois postes ont été comblés par acclamation.

Pour plus d'information sur le CPSU, vous pouvez consulter le site suivante: <http://www.cpsu-scfp.org/>

Mathieu Dulude
Marie-Ève Robitaille

Souper de Homard 2012

Le 14 juin dernier a eu lieu le souper annuel de homard. Plus de 50 personnes y ont participé. Nous avons profité de l'occasion pour souligner le départ à la retraite de notre collègue et ancien officier syndical, Gilles Picard. Bonne retraite Gilles ! Nous tenons également à remercier le comité organisateur : Karina Boisvert, Alain Lemay et Lucie Caron !



Syndicat des employé(e)s de l'École de
technologie supérieure
1100 Notre-Dame Ouest
Montréal, Québec

LOCAL B-3424

Téléphone : (514) 396-8800 poste 7914
Messagerie : scfp3187@etsmtl.ca
Site Web:

Retrouvez-nous sur notre site web !

<http://seets.wordpress.com/>

Politique d'information

Les textes et caricatures publiés :

- doivent présenter un intérêt syndical minimal
- ne doivent pas être sexistes, racistes, homophobes, ou méprisants
- ne doivent pas porter atteinte à la vie privée
- ne doivent pas être nettement antisyndicaux

Les nouvelles de la section locale seront privilégiées.

Le masculin inclut le féminin et son utilisation n'est généralisée qu'afin de faciliter la lecture du texte.

**VOTRE EXÉCUTIF SYNDICAL VOUS SOUHAITE UN BEL ÉTÉ ET DE
BONNES VACANCES !**

